

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITÉ DE RIVIÈRE

Jeudi 12 SEPTEMBRE 2013

La Pointe de Blausasc - CCPP – Salle du Conseil Communautaire

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Programme SOURCE de la Région PACA
- ↳ Bilan technique et financier (2010-2013)
- ↳ Point sur l'état des milieux
- ↳ Difficultés rencontrées
- ↳ Actualisation du Contrat et proposition d'avenant
- ↳ Conclusion - Avis du Comité de rivière

Ouverture de séance

Pierre-Charles MARIA, Président du Comité Rivière et du Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP), souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et en particulier à Madame Sylvie CENDRE récemment nommée sous-préfète Nice Montagne. Il ouvre la séance à 10h00.

M. MARIA rappelle que le Contrat de Rivière des Paillons a été signé le 25 octobre 2010, pour cinq ans, par l'ensemble des parties prenantes. Aujourd'hui, la démarche est à mi-parcours.

La séance du Comité de rivière de ce jour est donc l'occasion de faire le bilan de la 1^{ère} partie du Contrat (2010-2013) et de mettre à jour le programme d'actions au regard des évolutions locales, économiques et réglementaires.

M. MARIA ajoute qu'en complément du Volet B2 « Inondation » du Contrat, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré. Il a été labellisé en mars 2013 par la Commission Nationale Mixte Inondation (CMI). M.MARIA insiste sur la synergie souhaitée entre le contrat de rivière et le PAPI - Paillons.

Emilie DEHESDIN, chargée de mission Contrat de rivière au SIP, présente l'ordre du jour de la réunion. Elle retrace l'historique du Contrat de rivière ainsi que le contexte réglementaire dans lequel s'insère la démarche. Elle rappelle également que le contrat de rivière prévoyait en 2010, 62 actions réparties en 5 volets, pour un montant avoisinant les 18M€. L'objectif de la démarche est d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.

La démarche contrat de rivière prévoit la possibilité de réactualiser le programme d'actions à mi-chemin par avenant. Ainsi, le bilan à mi-parcours présenté lors de cette séance va permettre de dresser l'état d'avancement du contrat, d'évaluer l'efficacité des actions sur le milieu, de souligner les difficultés rencontrées, et de répondre aux évolutions (locales, réglementaires, politiques, économiques...) en proposant une mise à jour du programme d'actions.

Syndicat Intercommunal des Paillons

750 Avenue de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thède – 06440 Peillon

Tel : +33 (0)4 97 08 37 28 – Fax : +33 (0)4 93 79 87 65 – si.paillons@wanadoo.fr

Présentation du Schéma Régional PACA « SOURCE »

Robert GENTILI, chargé de mission à la Région PACA, présente le Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE) engagée depuis 2009 par la Région. Après une étude collective approfondie menée entre 2009-et 2012, l'objectif est de mettre en place une politique de gestion globale et solidaire autour d'une vision partagée de l'eau et de ses usages. Le schéma a été co-construit par les acteurs de l'eau de la Région PACA. Cela débouche aujourd'hui sur une charte régionale de l'eau dont l'objectif majeur est de fédérer les acteurs de l'eau afin de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Des ateliers territoriaux seront organisés pour présenter la charte à partir de novembre 2013

Bilan technico-financier

Mme DEHESDIN, SIP, présente le bilan à mi-parcours du contrat de rivière.

A ce jour, plus de la moitié des actions sont réalisées ou commencées et 17 actions restent à lancer. En revanche 12 actions non prioritaires ont été suspendues.

Mme DEHESDIN, SIP, présente par volet le bilan technique et financier (Cf. Présentation du Comité de rivière):

- 70 % des actions du volet A « améliorer la qualité des eaux » sont terminées ou engagées pour 1750K€ de dépenses ;
- 50 % des actions du volet B1 « préserver et valoriser le patrimoine naturel » sont terminées ou engagées pour 320 K€ de dépenses ;
- aucune actions du volet B2 « protéger contre les crues » ne sont terminées, seules 32% des actions sont engagées pour 85 K€ de dépenses ;
- 43 % des actions du volet B3 « gérer la ressource en eau » sont terminées ou engagées pour 60 K€ de dépenses ;
- 100 % des actions du volet C « communication et sensibilisation » sont engagées (actions pluriannuelles) pour 420 K€ de dépenses ;

Globalement à mi-parcours, 2,6 M€ ont été dépensés pour le Contrat de rivière des Paillons. Cela représente 15% des investissements prévus initialement en 2010. Le taux d'avancement des différents volets est très inégal. L'amélioration de la qualité des eaux et la nécessité d'avoir une animation de la démarche font que les volets A et C sont les plus avancés. En revanche, des difficultés financières ont freiné l'avancement des volets B2 et B3 qui accusent un certain retard.

Les actions ont été financées par l'agence de l'eau RMC, la Région PACA, le Département des Alpes-Maritimes et les différents maîtres d'ouvrages.

Mme DEHESDIN, SIP, informe le comité qu'en complément du Volet B2 du Contrat, un PAPI a été mis en place. Il a été labellisé le 27 mars 2013 et prévoit la mise en œuvre opérationnelle de 25 actions en faveur de la prévention des inondations dès 2014. La signature de la convention, prévue pour la fin d'année 2013, va permettre d'obtenir des aides financière de la part de l'État, de la Région et du Département.

• Interventions

Quelques projets spécifiques sont présentés.

Volet A - opération A33 « sensibilisation aux rejets industriels »

Bénédicte ELBOUDALI, chargée de mission environnement à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nice Côte d'azur, présente la démarche concernant l'opération collective de réduction de la pollution toxique sur le territoire de la Vallée du Paillon entreprise entre le SICTEU, l'agence de l'eau, le SIP et la CCI. B.ELBOUDALI dresse l'état des lieux des types d'entreprises présentes et des problèmes de rejets toxiques susceptibles d'être émis. L'opération collective qui va être mise en place a pour but d'éliminer, à la source, les pollutions industrielles dispersées existantes, de trouver une filière de valorisation des boues d'épuration, de débloquer des fonds pour les acteurs de l'eau tout en accompagnant techniquement et financièrement le tissu de PME du territoire.

Volet B1 - opération B121 « Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de L'Escarène »

Jean-Claude VALLAURI, adjoint au Maire de L'Escarène, illustre les travaux de réhabilitation des berges et de mise en place d'un cheminement piéton ; lequel sera agrémenté de panneaux pédagogiques. Il précise que le projet mené par le SIP, sera inauguré à la fin du mois d'octobre 2013.

Volet C - opération C23 « sensibilisation scolaire à la rivière, à la mer et au rôle des stations d'épuration »

Sandrine AGNELLI, chargée de mission Contrat de baie à la Métropole Nice côte d'Azur, présente le programme d'animations mené chaque année dans le cadre d'une convention tripartite entre le Métropole, la ville de Nice et l'inspection académique. Cette action est aussi inscrite au Contrat baie d'Azur. Mme AGNELLI dresse également un bref état d'avancement de ce dernier.

Volet C - opération C21 « Création de supports de communication »

Mme DEHESDIN, SIP, rappelle que l'exposition itinérante et interactive sur les Paillons sera finalisée pour la fin de l'année 2013. L'exposition, sera mise à la disposition des communes gratuitement.

Point sur l'état des milieux

Mme DEHESDIN, SIP, dresse un point sur l'état des milieux à partir des données disponibles, à savoir :

- la comparaison des mesures physico-chimique de 2005 et celles réalisées en 2012 par le CG06 dans le cadre de la campagne d'évaluation de la qualité des eaux (B321) ; le rapport d'analyse n'étant pas encore finalisé les données présentées sont données à titre indicatives.

- les mesures issues de la campagne d'évaluation de la qualité piscicole (B133) réalisées en 2012.

Globalement les actions menées afin d'améliorer des stations d'épuration ont permis de réduire les pressions exercées sur les milieux aquatiques et ainsi améliorer la qualité physico-chimique des Paillons par rapport à 2005. Quelques pollutions persistent encore, c'est pourquoi les efforts doivent se poursuivre.

La campagne d'évaluation de la qualité piscicole révèle la présence de 7 espèces dont l'écrevisse à pieds blancs. Cette dernière n'avait pas été inventoriée en 2005. La présence de l'écrevisse à pieds blancs confirme que l'état général de ce cours d'eau est en très nette amélioration. Le barbeau méridional est l'espèce la plus représentée dans les Paillons avant le vairon (*espèce polluo-sensible*) et l'anguille. Les autres espèces présentes sont : le chevesne, le blageon, la Truite Fario et la blennie fluviatile.

Globalement l'état sanitaire des poissons s'améliore en comparaison avec 2005. Seule la station de la Trinité possède une présence pathologique, qui au regard de la très forte densité de sujets et d'une biomasse rarement égalée (130 000 individu/ha), explique que les maladies ont une large place pour se développer.

Mme DEHESDIN, SIP, précise que malgré les assecs chroniques des Paillons, l'hydrologie des Paillons en période d'étiage a été plus favorable depuis 2009. Cela s'explique notamment par une pluviométrie plus abondante.

Bernard CARDELLI, chef du service de l'eau et des risques à la DDTMo6, rappelle la nécessité d'obtenir des données plus régulières de débit afin de pouvoir évaluer les débits d'étiages. Il demande s'il serait possible d'utiliser les stations du système d'annonce de crues de la Métropole en tarant correctement celles-ci.

Claire SANSON, responsable du service hydraulique et pluvial à la Métropole Nice Côte d'Azur, répond qu'à priori l'idée est envisageable. Néanmoins il faudra que son service étudie techniquement la question.

Les difficultés rencontrées

M. Maria, SIP, présente les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions du Contrat de rivière des Paillons à savoir :

- le financement de certains projets comme ceux du volet B2 qui a nécessité la mise en œuvre d'un PAPI sur les Paillons ;
- les réorientations des aides des partenaires qui induisent des modifications parfois préjudiciables à leur mise en œuvre ;
- les problèmes de compétences des collectivités qui induisent un engagement difficile en tant que maître d'ouvrage.

Bernard CARDELLI, DDTMo6, rappelle les changements d'engagement de l'État sur les projets concernant l'eau et les risques. Il rappelle également le fonctionnement du fonds Barnier.

Actualisation et proposition d'avenant

Mme DEHESDIN, SIP, présente l'actualisation du Contrat de rivière et invite le Comité à prendre connaissance de la proposition d'avenant au Contrat présent dans le dossier qui leur a été fourni. Pour prendre en compte les priorités d'actions et les évolutions techniques et financières, l'actualisation propose :

- de modifier 23 actions pour une optimisation financière de - 3,2 M€ ;
- d'ajouter 13 nouvelles actions avec un impact financier de + 3M€ ;
- de suspendre 11 actions non prioritaire avec un ajustement financier de -2,6M€.

Pour la seconde partie du contrat de rivière (2013-2015), les efforts se poursuivront pour améliorer la qualité de l'eau. La gestion des inondations reste une priorité qui est encadrée par la démarche PAPI.

Des engagements sont pris en faveur d'une amélioration de la continuité écologique et d'une meilleure connaissance de la ressource en eau.

Le contrat de rivière actualisé représente 64 actions pour une enveloppe financière de 15,8 M€ soit une diminution de 10% (1,7 M€) par rapport au contrat voté en 2010. Le contrat de rivière des Paillons révisé serait financé par l'agence de l'eau RMC (24%), la région PACA (11%), le CG06 (15%) et les différents maîtres d'ouvrages (49%).

Syndicat Intercommunal des Paillons

750 Avenue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thède – 06440 Peillon
Tel : +33 (0)4 97 08 37 28 – Fax : +33 (0)4 93 79 87 65 – si.paillons@wanadoo.fr

- **Interventions**

Évolution technique

Lucie JAUFFRED, technicienne du SATESE au CG06, présente les résultats de l'étude du schéma départemental de gestion des déchets issus de l'assainissement. Elle propose une solution pour chaque unité de traitement (STEP) en termes de valorisation des boues d'épurations, sables et graisses et propose des solutions pour la gestion des matières de vidange (ANC) sur le territoire des Paillons.

A titre d'exemple, pour la STEP de Drap, l'étude propose de valoriser les boues en cimenterie en tant que combustible de substitution au Coke de pétrole. Mais les boues devront respecter un cahier des charges strict. Ainsi, l'étude préconise l'installation d'un sécheur solaire. Le SICTEU a donc lancé une étude de faisabilité pour étudier cette solution.

De plus sur cette station, l'étude préconise de créer une aire de dépotage et de traitement par oxydation.

Marc MORINI, Président du SICTEU, souligne que la mise en place d'un point de dépotage a un coût de gestion et demande un contrôle approprié des sources des matières de vidange.

Mme JAUFFRED, CG06, rappelle que l'accès au point de dépotage devra être payant afin de supporter les coûts de traitement.

M. CARDELLI, DDTM, rappelle également que les professionnels chargés des vidanges des assainissements non-collectifs sont tenus de tenir un registre des dépôts. Par ailleurs, les matières de vidanges sont issues d'assainissement domestique. Par conséquent, il est peu probable que l'installation d'un point de dépotage engendre des problèmes de rejets toxiques dans la station. De plus, le coût de la prestation facturée à leur client comprend le coût de traitement. Il sera donc nécessaire de définir un coût d'accès.

Nouvelles actions prioritaire

Charlotte CASTEJON, responsable de la cellule industrielle à la Métropole Nice côte d'Azur, présente la démarche collective « Eaux Top Métropole » qui vise à réduire les pollutions toxiques dispersées de nature industrielle du système d'assainissement de Nice. Cette démarche a été menée de manière pilote sur la rive droite du Var entre 2010 et 2012. Pour la période 2013-2016, la Métropole souhaite étendre cette démarche. Sur les Paillons, elle concerne les communes de Nice, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche.

Mme CASTEJON précise que la Métropole souhaite intégrer cette action au Contrat de rivière des Paillons (action A35) ainsi qu'une autre démarche concernant l'amélioration des rejets de la qualité des réseaux d'eaux usées des établissements de la restauration en valorisant les établissements exemplaire (action A36).

Jean-Jacques CARLIN, vice-président du SIVOM Val de Banquière propose d'intégrer 3 nouvelles actions sous maîtrise d'ouvrage SIVOM. Il donne la parole à Cyril BRUZZONE, chargé des opérations techniques au SIVOM pour les présenter :

- Plan de gestion des alluvions de la Banquière (B140) : l'action permettra d'obtenir les données hydrauliques et sédimentaires nécessaires à la mise en place l'action B232 qui est actuellement suspendue.
- Mise en sécurité du secteur de Sainte Claire (B213) : cette zone a été définie en zone rouge du PPRI du Var en 2011. La commune de Levens souhaite donc la protéger.
- La création d'un poste de chargé de missions au SVB (C13) est nécessaire pour mener à bien les actions concernant la gestion et l'aménagement de la Banquière.

M. CARDELLI, DDTM, s'étonne que l'action de mise en sécurité du quartier de Sainte Claire (Levens) n'ait pas été inscrite au PAPI.

Mme JAUFFRED, CGo6, attire l'attention sur la mise à jour financière de l'action A21 « Mise en place d'un assainissement collectif pour la commune de Touët de L'Escarène » dont le coût est passé de 655 000 € à 1 M€.

Mme DEHESDIN, SIP, souligne que le montant est estimatif ; l'étude est en effet en cours. Il représente une enveloppe estimée maximale.

Conclusion et avis du Comité de rivière

Le bilan à mi-parcours est validé sous réserve de la prise en compte des différentes interventions.

L'avenant est accepté. Néanmoins, les financements sont encore à préciser. La version financière définitive sera proposée aux différents financeurs avant la fin du mois de septembre.

Pierre-Charles MARIA, Président du Comité de rivière et du SIP:

« Depuis le 25 octobre 2010, date de la signature effective du Contrat de rivière des Paillons, les différents partenaires ont travaillé ensemble dans un esprit de compréhension mutuelle, comprenant qu'il était dans l'intérêt de tous de coordonner leurs efforts. Cela concerne aussi bien les collectivités que les services de l'État. Ce bilan à mi parcours, sorte d' « audit interne », a permis de redéfinir, pour plus d'efficacité, les priorités en matière de gestion intégrée des Paillons. »

Marc MORINI, Président du SICTEU et Maire de Drap :

« En tant que Président du SICTEU, la valorisation des boues d'épuration issues du traitement des eaux usées est une priorité. »

Pierre BARRET, responsable unité littoral, agence de l'eau :

« Je me satisfais de voir le bon déroulement de la démarche et de la gouvernance efficace du Contrat de rivière des Paillons. Parallèlement à la révision à mi-parcours, l'agence de l'eau entre dans son 10^e programme. Les priorités changent. Ainsi l'agence souhaite que la 2nd partie du Contrat s'attache à étudier la continuité écologique du bassin versant, à caractériser la ressource et à poursuivre la limitation de la pollution afin d'avoir une bonne gestion des milieux. »

Robert GENTILI, chargé de mission à la Région PACA :

« Bien que la Région ne finance plus l'assainissement, elle s'engage sur les autres objectifs comme celui de la continuité écologique. Elle soutient également largement la démarche PAPI-Paillons. »

Sylvie CENDRE, Sous-préfète Nice Montagne :

« Je me réjouis de voir l'engagement du territoire pour préserver et valoriser l'eau qui est source de vie. Vous êtes en effet beaucoup d'acteurs locaux à agir en faveur du Contrat de rivière. La gouvernance partagée et croisée sur le sujet est remarquable. J'ai apprécié également que le contrat de rivière s'attache à sensibiliser nos générations futures grâce au programme d'animations.

Vous l'avez évoqué, il est vrai que l'État n'intervient plus en tant que financeur de la démarche mais il continue à vous aider. L'État accompagne vos projets et joue un rôle de facilitateur. Je vous invite donc à l'associer le plus tôt possible dans vos projets. »

Le Président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 13h00.

Liste des personnes présentes

Nom	Structure
AGNELLI Sandrine	Métropole Nice Côte d'Azur
BARRAYA Solange	Ajointe au Maire de St André
BARRET Pierre	Responsable unité littoral de l'agence de l'Eau
BLANC Georges	Adjoint au Maire de Touët de L'Escarène
BRUZZONE Cyril	SIVOM Val de Banquière
CARDELLI Bernard	Chef du service eau et risque - DDTM
CARLIN Jean-Jacques	Vice-président SIVOM Val de Banquière
CASTEJON Charlotte	Responsable cellule industrielles -NCA
CENDRE Sylvie	Sous-préfète Nice Montagne -
CLAUX Mélanie	Métropole Nice Côte d'Azur
CROVESI Gilbert	Adjoint au Maire de Drap
DEHESDIN Emilie	Syndicat intercommunal des Paillons (SIP)
DORGIGNE Yannick	Mairie de Nice /NCA
DUPUY Christophe	Directeur du Syndicat intercommunal des Paillons
ELBOUDALI Bénédicte	CCI
ESNAULT Philippe	Conseil Général 06
FASILABAS Sarah	Association pour le Développement du Pays des Paillons
GENOUX Jean-Luc	Adjoint au Maire de Contes
GENTILI Robert	Conseil Régional PACA
GIRAUD-LAZZARI Monique	Maire de Coaraze
GREGIS Jean-Jacques	Mairie de Peille
HENNEBERT Maxime	Association pour le Développement du Pays des Paillons
JAUFFREY Lucie	Conseil Général 06
JEANNE Julien	Métropole Nice Côte d'Azur
KHALDI Fatima	Adjointe au Maire de Nice
LALUE Yves	Adjoint au Maire de Peille
LEONELLI Pierre-Paul	Adjoint au Maire de Nice
MARIA Pierre-Charles	Président du Comité et du SIP -Maire de Peillon
MARTIN Philippe	Mairie de Nice
MORINI Marc	Président du SICTEU - Maire de Drap
NICOLAS Antoine	Adjoint au Maire de Lucéram
PALLESCCO Serge	SICTEU
POUX Anne-Sophie	Agence de l'Eau
ROUSSEL Yoann	Mairie de Levens
SANSON Claire	Métropole Nice Côte d'Azur

Syndicat Intercommunal des Paillons

750 Avenue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thède – 06440 Peillon
Tel : +33 (0)4 97 08 37 28 – Fax : +33 (0)4 93 79 87 65 – si.paillons@wanadoo.fr

SCHOLLY Sandrine	Mairie de La Trinité
THOMASSIN Patrice	Conseil Général 06
VALLAURI Jean-Claude	Adjoint au Maire de l'Escarène
VERAN Antoine	Maire de Levens
39 personnes présentes	

Liste des personnes excusées	
BONNIN Arnaud	Mairie de Nice
BARLA Christophe	Fédération de pêche 06
BAUDIN Bernard	Adjoint au Maire de Nice
BISCH Jacques	SIVOM Val de Banquière
BONVALLAT René	ONEMA
BOVIS Gilbert	Métropole Nice Côte d'Azur
DESSUS Michel	Chambre agriculture 06
DORE Eric	Conseil Général 06
FERNANDEZ-BARAVEX Emmanuelle	Adjointe au Maire de La Trinité
GUMIEL Alain	Président du CRT Côte d'Azur
JUND Sabine	Conseil Régional PACA
KALUZNY Christelle	Fédération de pêche 06
KOHLER Claude	Président AAPMA truite argentée
KRUPPERT Gisèle	Maire de Tourette Levens
PAQUIS Véronique	Adjointe au Maire de Nice
TUJAGUE Francis (représenté par M.GENOUX)	Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons - Maire de Contes